

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR20.22PR  
concernant  
une demande d'un crédit d'études de CHF 500'000.- pour assurer  
l'alimentation électrique future de la ville d'Yverdon-les-Bains**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 16 novembre 2020 par visioconférence.

Elle était composée de Madame et Messieurs Philippe GUIGNARD, Ruben RAMCHURN, Younes SEGHROUCHNI, Ervin SHEU, Olivier SIMONT-VERMOT, Bart WIND et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Messieurs Pierre DESSEMONTET, Municipal, Philippe GENDRET, Chef de service, Olivier FLÜCKIGER, Chef de projet et Jean-Marc SUTTERLET, Chef section REL. Nous les remercions pour la grande quantité de données techniques qu'ils nous ont fournies et leurs réponses précises à nos questions.

Par le biais du préavis susmentionné, la Municipalité demande au Conseil communal l'octroi de CHF 500'000.- au titre d'un crédit pour étudier les variantes qui permettront de pallier la mise hors service, par la Romande Energie SA, du réseau d'alimentation de 40'000 volts à l'horizon 2026. La Ville perdra à cette date son indispensable alimentation de secours.

Depuis plus de dix ans, cette échéance était annoncée. Cette ligne était d'ailleurs intégrée au plan des investissements mais a été déclarée non prioritaire et retirée en 2014. La date butoir est maintenant officiellement annoncée. Dès 2026 donc, la redondance de l'alimentation électrique de la Ville ne sera plus possible et il est l'heure de mettre à l'étude les variantes envisageables. Il est inimaginable qu'Yverdon-les-Bains soit sujet à des coupures d'alimentation électrique chaque fois que la maintenance des stations ou du réseau sera nécessaire. Une avarie sur le réseau est également toujours possible, sachant que le câble d'alimentation électrique qui passe sous le parking de la Place d'Armes par exemple est vieux de 40 ans. L'enjeu de cette étude est évidemment capital et indispensable à la sécurisation de notre approvisionnement.

La Municipalité a retenu divers scénarii pour la réalisation de ces ouvrages. Les critères qu'elle a pris en compte sont l'intégration de divers paramètres tels qu'un échelonnement possible des investissements, l'adaptabilité des équipements aux besoins de consommation évolutifs de la Ville (suivant l'implantation d'entreprises grosses consommatrices ou l'électrification massive de la mobilité par exemple), le respect des délais, l'opportunité de construire ces équipements sur des parcelles déjà en sa propriété ainsi que les conditions de répartition entre Romande Energie SA et la Ville.

Il s'agit donc d'un projet d'une importance stratégique, pour des montants extrêmement élevés. Des études très fouillées sont indispensables pour assurer les meilleures

économicit  et efficience de la variante qui sera retenue. Une erreur de projection impacterait tr s n gativement notre Ville.

Le r seau nouvellement pens  respectera le Plan Directeur des  nergies. Il ne devra pas  tre surdimensionn  mais devra s'adapter   l' volution pr visible des habitudes de consommation.

Romande Energie SA restera gestionnaire de notre alimentation en amont. Elle est notre transporteur d' lectricit  et fournisseur d' nergie Haute Tension. C'est un partenaire fiable avec qui le service pourra partager le poids de certaines  tudes ou de certains  quipements.

Les appels d'offre pour l' tude de faisabilit  seront r alis s sur la base des normes SIA et respecteront les contraintes des march s publics.

Ces  tudes ne peuvent  tre conduites   l'interne du service. Les forces de travail n'y sont pas suffisantes d'une part, et d'autre part, les comp tences requises sont extr mement pointues et sp cifiques. Il ne serait pas ad quat d'engager les ressources n cessaires aujourd'hui pour s'en s parer demain.

Le cr dit d' tudes est d'ores et d j  r f renc  au plan des investissements.

### **V eu**

La commission, moins une voix, souhaite que, dans le p rim tre du cr dit d' tudes allou , soit analys e la possibilit  de mettre en  uvre des modalit s de stockage de l' lectricit , de mani re   ne pas devoir dimensionner la capacit  du r seau sur les pics de consommation. Cette option, si elle est r aliste et r alisable, permettrait d' cr ter la courbe de fourniture  lectrique et de valoriser pour partie l' nergie produite localement.

### **Conclusions**

S'agissant l  d'un projet indispensable pour la s curisation de l'alimentation  lectrique de notre Ville, un projet n cessaire et responsable, l'allocation de ce cr dit d' tudes devra permettre   la Municipalit  et   son Service des  nergies d'anticiper le retrait de Romande Energies SA et la d saffection du circuit d'alimentation de secours,   l'horizon 2026. Les  tudes doivent pouvoir d buter au plus vite de mani re   choisir rapidement l'option la plus efficace et la plus  conomique, au b n fice des finances de la Ville ainsi que des consommateurs d' nergie.

C'est donc   l'unanimit  de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Pr sidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de soutenir ce pr avis en allouant au SEY un cr dit d' tudes de CHF 500'000.-.

Il vous est donc recommand  d'accepter les articles 1, 2 et 3 de ce pr avis.

Pascale FISCHER, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 22 novembre 2020